



Facture

Réf. : FACOBR-2504-0638

Date facturation : 16/04/2025

Date échéance : 17/04/2025

Code client : CU2504-00520

Réf. proposition commerciale : PR2504-0576 / 16/04/2025

Émetteur:

EURO PARE BRISE + BRIVE

8 RUE CHARLES BOULLE

19360 MALEMORT

Tél.: 09 78 80 07 51

Email: brive@europarebrise-plus.fr

Adressé à:

BRASSERIE DE LA CERE

LIEU DIT LAYRAC 1005 ROUTE D'ESCURNEUVE

46600 MARTEL

FH-637-YA RENAULT TRAFIC
CONTRAT AREAS N°03733728A

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
7296AGAV1C - PARE-BRISE TEINTE VERT ACOUSTIQUE TRAFIC III EMBASE RETRO14-	20%	424,64	1	424,64
PRIMER - PRIMER NOIR	20%	8,45	1	8,45
COLLE - COLLE VITRAGE	20%	49,35	1	49,35
MOVL - MAIN D'OEUVRE VEHICULE LEGER	20%	70,00	2.1	147,00
RECYCLAGE DECHETS	20%	10,00	1	10,00

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: BNP PARIBAS

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30004	01805	00010073909	23

Adresse: MALEMORT

Nom du propriétaire du compte: RDK

Code IBAN: FR76 3000 4018 0500 0100 7390 923

Code BIC/SWIFT: BNPAFRPPXXX

Total HT	639,44
Total TVA 20%	127,89
Total TTC	767,33
Payé	579,44
Avoirs ou excédent reçu	61,00
Reste à payer	126,89

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
12/05/2025	61,00	Avoir	AVCOBR-2505-08
12/05/2025	579,44	Chèque	222333

Facture conforme aux tarifs constructeurs (X'Glass et/ou IGlass).

Cette facture est accompagnée d'une déclaration de bris de glace, d'un ordre de réparation ainsi que d'une cession de créance dûment complétée et signée par votre assuré(e), et ce, conformément aux articles 1321 et suivants du Code Civil.

Nous vous remercions d'adresser votre règlement correspondant au cessionnaire désigné à réception de la présente facture (article 1323 du Code Civil).

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% de la facture totale par mois de retard (Lutte contre les retards de paiement / article 53 de la Loi NRE, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40,00 € (C. Com. art. D441-5).